



FILÈRE
TECHNIQUE

catégorie
C



**ADJOINTS TECHNIQUES
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT**

Adjoint technique territorial
Adjoint technique territorial principal
de 2^{ème} classe des EE
Adjoint technique territorial principal
de 1^{ère} classe des EE



FO
Territoriaux



MODE D'ACCÈS

Adjoint technique des EE

Sans concours.

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des EE

Par concours externe.- concours interne - 3^{ème} concours.

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des EE

MISSIONS

Les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement appartiennent à la communauté éducative.

Ils sont chargés des tâches nécessaires au fonctionnement des services matériels des établissements d'enseignement, principalement dans les domaines de l'accueil, de l'entretien des espaces verts, de l'hébergement, de l'hygiène, de la maintenance mobilière et immobilière, de la restauration et des transports.

Ils peuvent exercer leurs fonctions dans les spécialités professionnelles suivantes : accueil, agencement intérieur, conduite et mécanique automobiles, équipements bureautiques et audiovisuels, espaces verts et installations sportives, installations électriques, sanitaires et thermiques, lingerie, magasinage des ateliers, revêtements et finitions, restauration. S'ils exercent une spécialité professionnelle liée à l'entretien des bâtiments, ils peuvent exécuter, en tant que de besoin, des travaux courants dans les autres spécialités du bâtiment.

Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié en état de validité. Ils ne peuvent toutefois se voir confier de telles missions qu'après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psycho-technique, ainsi que des examens médicaux appropriés.

Ils peuvent être notamment chargés de fonctions d'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des établissements d'enseignement, qui incluent le maintien en bon état de fonctionnement des installations et la participation au service de magasinage et de restauration.





Ils sont également chargés de fonctions d'accueil consistant à recevoir, renseigner et orienter les usagers et les personnels des établissements ainsi que, plus généralement, le public y accédant, à contrôler l'accès aux locaux et à assurer la transmission des messages et des documents.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement sont appelés en outre à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} et de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement sont appelés à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification approfondie. Ils sont chargés de la conduite des travaux confiés à un groupe d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, de diriger les équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et de travaux d'organisation et de coordination.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des EE.
Au choix. Après avis de la CAP. Les adjoints techniques au 5^{ème} échelon de leur grade qui justifient d'au moins 5 ans de services.
- d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des EE.
Au choix. Après avis de la CAP, pour les agents de C2 justifiant d'un an d'ancienneté au moins dans le 4^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération .





catégorie C

ADJOINTS TECHNIQUES DES EE

C3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	374	388	404	422	445	457	475	499	518	548
IM	345	355	365	375	391	400	413	430	445	466
DUREE	1an	1an	2ans	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	3ans	-

C2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	351	354	357	362	372	380	403	430	444	459	471	479
IM	328	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411	416
DUREE	1an	2ans	3ans	3ans	4ans	-						

C1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386	407
IM	325	326	327	328	329	330	332	336	342	354	367
DUREE	1an	2ans	3ans	3ans	-						

Au 1^{er} janvier 2017, application du PPCR avec suppression de l'avancement au minimum et revalorisation minime des échelles indiciaires.

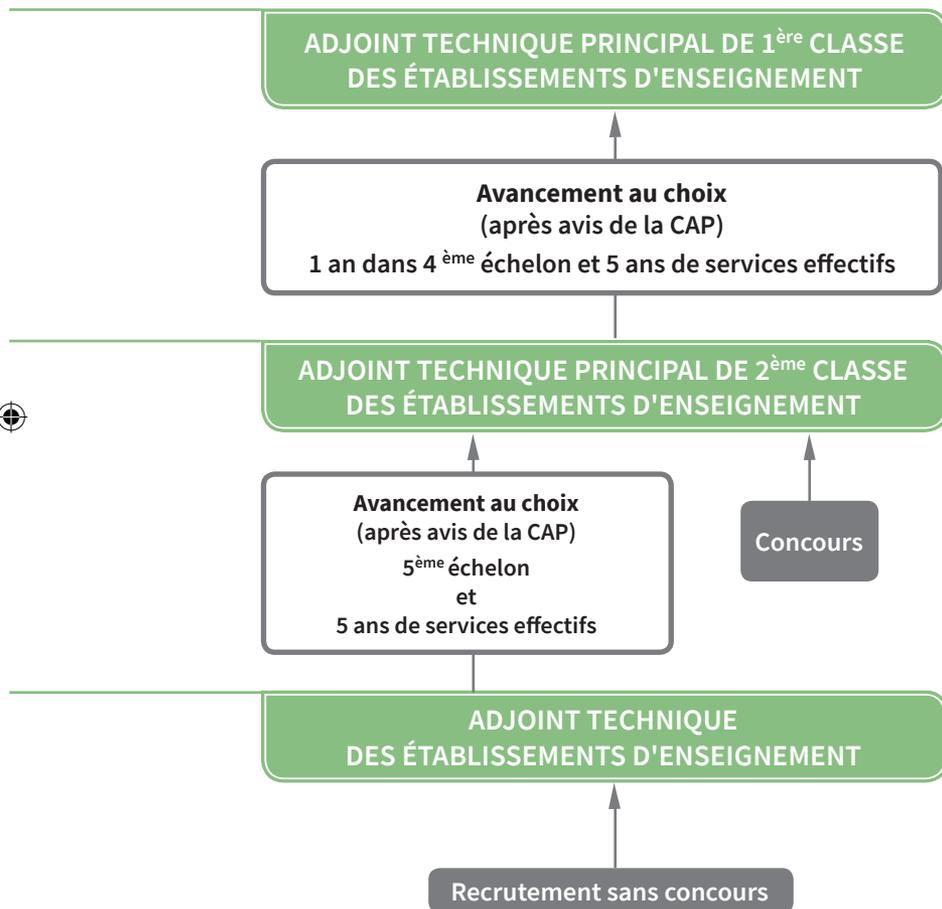
Au 1^{er} février 2017, revalorisation de 0.6 % de la valeur du point d'indice.





FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité





TRAITEMENT MENSUEL AU 01.02.2017

Application des grilles PCR au 1^{er} Janvier 2017
Valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017: 4,6860

C1

Ech	Max	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	347	325	1 522,95	112,22	156,71	13,66	7,48	1 232,87	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT C1
2	2 ans	348	326	1 527,64	112,57	157,19	13,70	7,50	1 236,67	
3	2 ans	349	327	1 532,32	112,91	157,68	13,75	7,53	1 240,46	
4	2 ans	351	328	1 537,01	113,26	158,16	13,79	7,55	1 244,25	
5	2 ans	352	329	1 541,69	113,60	158,64	13,83	7,57	1 248,05	
6	2 ans	354	330	1 546,38	113,95	159,12	13,87	7,60	1 251,84	
7	2 ans	356	332	1 555,75	114,64	160,09	13,96	7,64	1 259,43	
8	2 ans	362	336	1 574,50	116,02	162,02	14,12	7,73	1 274,60	
9	3 ans	370	342	1 602,61	118,09	164,91	14,38	7,87	1 297,36	
10	3 ans	386	354	1 658,84	122,24	170,70	14,88	8,15	1 342,88	
11		407	367	1 719,76	126,72	176,96	15,43	8,45	1 392,20	

C2

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	351	328	1 537,01	113,26	158,16	13,79	7,55	1 244,25	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT C2
2	2 ans	354	330	1 546,38	113,95	159,12	13,87	7,60	1 251,84	
3	2 ans	357	332	1 555,75	114,64	160,09	13,96	7,64	1 259,43	
4	2 ans	362	336	1 574,50	116,02	162,02	14,12	7,73	1 274,60	
5	2 ans	372	343	1 607,30	118,44	165,39	14,42	7,90	1 301,15	
6	2 ans	380	350	1 640,10	120,85	168,77	14,71	8,06	1 327,71	
7	2 ans	403	364	1 705,70	125,69	175,52	15,30	8,38	1 380,82	
8	2 ans	430	380	1 780,68	131,21	183,23	15,97	8,75	1 441,51	
9	3 ans	444	390	1 827,54	134,67	188,05	16,39	8,98	1 479,45	
10	3 ans	459	402	1 883,77	138,81	193,84	16,90	9,25	1 524,97	
11	4 ans	471	411	1 925,95	141,92	198,18	17,28	9,46	1 559,11	
12		479	416	1 949,38	143,64	200,59	17,49	9,58	1 578,08	

C3

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	374	345	1 616,67	119,13	166,36	14,50	7,94	1 308,74	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT C3
2	1 an	388	355	1 663,53	122,58	171,18	14,92	8,17	1 346,68	
3	2 ans	404	365	1 710,39	126,03	176,00	15,34	8,40	1 384,61	
4	2 ans	422	375	1 757,25	129,49	180,82	15,76	8,63	1 422,54	
5	2 ans	445	391	1 832,23	135,01	188,54	16,44	9,00	1 483,24	
6	2 ans	457	400	1 874,40	138,12	192,88	16,82	9,21	1 517,38	
7	3 ans	475	413	1 935,32	142,61	199,14	17,36	9,51	1 566,70	
8	3 ans	499	430	2 014,98	148,48	207,34	18,08	9,90	1 631,18	
9	3 ans	518	445	2 085,27	153,66	214,57	18,71	10,24	1 688,09	
10		548	466	2 183,68	160,91	224,70	19,59	10,73	1 767,75	





FO REVENDIQUE

- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- La suppression des quotas pour la promotion interne
- Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- La suppression de ce cadre d'emplois spécifique et l'intégration immédiate des agents dans le cadre d'emplois des adjoints techniques

Ces revendications viennent en complément d'une réelle revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et du rattrapage nécessaire de 50 points, permettant ainsi de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années. Ce ne sont pas les 1,2% attribués sur 2016 et 2017 qui viendront compenser cette dernière!



Ce document est un résumé
des dispositions réglementaires.

Pour plus de détails,
contactez votre syndicat FO local
ou consultez le site fédéral :

www.foterritoriaux.org

contact syndicat



www.foterritoriaux.org